

## Medincell : compte-rendu de l'Assemblée Générale annuelle

---

- **L'ensemble des résolutions proposées ont été adoptées à l'exception de la résolution 29, conformément aux recommandations du Directoire**
  - **L'Assemblée des actionnaires a notamment approuvé l'évolution de la gouvernance avec la création d'un Conseil d'Administration et a nommé tous les membres de l'ancien Conseil de Surveillance ainsi que M. Christophe Douat comme administrateurs**
  - **Le premier Conseil d'Administration, réuni à l'issue de l'Assemblée Générale, a nommé M. Philippe Guy en tant que Président du Conseil d'Administration et M. Christophe Douat au poste de Directeur Général**
- 

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire de Medincell s'est tenue le 12 septembre 2024, au siège de la Société (3 rue des Frères Lumière, 34830 Jacou), sous la présidence de M. Philippe Guy, Président du Conseil de surveillance de Medincell.

Parmi les résolutions approuvées par l'Assemblée Générale figure le changement de mode de gouvernance et de direction de la société avec la création d'un Conseil d'Administration en remplacement du Directoire et du Conseil de Surveillance. Mmes Elisabeth Kogan, Tone Kvåle, Virginie Llieu ainsi que MM. Christophe Douat, Philippe Guy et Sabri Markabi ont été élus administrateurs. Le Conseil d'Administration réuni à l'issue de l'Assemblée Générale a nommé Philippe Guy en tant que Président et Christophe Douat au poste de Directeur Général (ils étaient précédemment respectivement Président du Conseil de Surveillance et Président du Directoire).

Philippe Guy, Président du Conseil d'Administration : *« Avec cette évolution, notre gouvernance sera alignée avec les standards internationaux, notamment américains. Elle sera plus agile, adaptée à notre mode de fonctionnement et à nos ambitions. Nous avons par ailleurs entamé un processus rigoureux de sélection de nouveaux administrateurs potentiels pour renforcer notre Conseil. »*

Christophe Douat, Directeur Général : *« Nous sommes entrés dans une nouvelle ère avec une année 2023/2024 exceptionnelle : approbation d'UZEDY et son lancement réussi, accélération de la phase 3 de mdc-TJK Olanzapine, partenariat avec Abbvie, amélioration de notre position financière. Notre objectif maintenant est de garantir une croissance durable à Medincell en restant fidèles à nos valeurs et à notre mission. »*

Les autres résolutions présentées par le Directoire ont été adoptées, notamment l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2024, la politique de rémunération applicable au Président et membres du Directoire, au Président et membres du Conseil de Surveillance, ainsi que les délégations accordées au nouveau Conseil d'Administration en matière financière. Comme recommandé par le Directoire, la résolution 29 n'a pas été adoptée.

La rediffusion de l'Assemblée Générale et les résultats détaillés des votes seront prochainement disponibles sur le site internet de Medincell.

Medincell a par ailleurs annoncé que M. Stéphane Postic a été confirmé dans ses fonctions de Directeur financier. Il avait initialement rejoint la Société en septembre 2023 à titre transitoire, avec pour mission d'adapter les fonctions financières et capital markets aux nouveaux enjeux de Medincell.

Pour des raisons opérationnelles, la prochaine publication financière (résultats semestriels avril-septembre 2024), aura lieu le mardi 10 décembre 2024, en remplacement de la date initialement prévue du mardi 3 décembre.

## A propos de Medincell

---

Medincell est une société de *licensing* biopharmaceutique en phase clinique et commerciale qui développe des médicaments injectables à action prolongée dans de nombreux domaines thérapeutiques. Nos traitements innovants visent à garantir le respect des prescriptions médicales, à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des médicaments, et à réduire leur empreinte environnementale. Ils combinent des principes actifs avec notre technologie propriétaire BEPO® qui contrôle la libération d'un médicament à un niveau thérapeutique pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. Le premier traitement basé sur la technologie BEPO®, destiné au traitement de la schizophrénie, a été approuvé par la FDA en avril 2023, et est maintenant distribué aux États-Unis par Teva sous le nom UZEDY® (la technologie BEPO est licenciée à Teva sous le nom de SteadyTeq™). Nous collaborons avec des entreprises pharmaceutiques de premier plan et des fondations pour améliorer la santé mondiale grâce à de nouvelles options de traitement. Basée à Montpellier, Medincell emploie actuellement plus de 140 personnes représentant plus de 25 nationalités différentes.

*UZEDY® et SteadyTeq™ sont des marques déposées de Teva Pharmaceuticals*

[medincell.com](https://www.medincell.com)

### Contacts

#### David Heuzé

Head of Corporate and Financial Communications, and ESG  
david.heuze@MedinCell.com / +33 (0)6 83 25 21 86

#### Grace Kim

Head of US Financial Strategy & IR  
grace.kim@MedinCell.com / +1 (646) 991-4023

#### Nicolas Mérigeau/ Arthur Rouillé

Media Relations  
Medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

#### Louis-Victor Delouvrier/Alban Dufumier

Relations investisseurs France  
Medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives, notamment concernant la progression des essais cliniques de la Société. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce communiqué de presse relatives à des événements futurs sont sujettes à des changements sans préavis, à des facteurs que la Société ne maîtrise pas et aux capacités financières de la Société.

Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « devra », « peut avoir », « probablement », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou employés à la forme négative. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors du contrôle de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations réels de la Société et ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives.

Une liste et une description de ces risques, aléas et incertitudes figurent dans les documents déposés par la société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) au titre de ses obligations réglementaires, y compris dans le document de base de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 4 septembre 2018 sous le numéro I. 18-062, ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. Par ailleurs, ces déclarations prospectives ne valent qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la Société ne reconnaît aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni d'actualiser les raisons pour lesquelles les résultats avérés pourraient varier sensiblement des résultats anticipés par les déclarations prospectives, et ce y compris dans le cas où des informations nouvelles viendraient à être disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations prospectives n'impliquera pas qu'elle procèdera ou non à d'autres actualisations de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives.

Ce communiqué de presse est publié à des fins d'information uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit, en particulier en France. De la même façon, ce communiqué ne constitue pas un conseil en investissement et ne saurait être traité comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne saurait priver les destinataires d'exercer leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à modification sans préavis. La diffusion de ce communiqué de presse peut être encadrée par des dispositions restrictives du droit dans certaines juridictions. Les personnes qui viendraient à prendre connaissance du présent communiqué de presse sont tenues de se renseigner quant à ces restrictions et de s'y conformer.